



Guinée

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
AUTORITÉ GUINÉENNE DE L'AVIATION CIVILE

DECISION 2024/N°.....0022...../MT/AGAC/DG

Portant amendement de la DECISION 2020/00017/MT/AGAC/DG du 28 janvier 2020 relative à la procédure de détermination des effectifs minimaux des inspecteurs des services de navigation aérienne (ANS)

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu** la Loi L/2018/048/ AN du 15 Mai 2018 portant Code de l'Aviation Civile ;
- Vu** le Décret D/2017/048/PRG/SGG du 25 février 2017, portant Création, Attributions, Organisation et Fonctionnement de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile ;
- Vu** le Décret D/2023/0097/PRG/CNRD/SGG du 07 avril 2023, portant nomination du Directeur Général de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile ;
- Vu** L'Arrêté 2019/4209/MT/CAB/SGG, du 27 juin 2019, portant délégation de pouvoirs au Directeur Général de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile ;
- Vu** l'Arrêté 2020/2355/MT/CAB/SGG portant amendement de l'Arrêté 2016/N° 6650/MT/CAB/ du 21 novembre 2016, fixant les conditions de sélection, de désignation, de qualification et les missions des inspecteurs de l'aviation civile ;
- Vu** la Décision D/2019/N°0015/AGAC/DG du 15 mars 2019, portant approbation du Manuel de l'inspecteur de Sécurité de l'aviation civile – Volume 0 ;
- Vu** la Décision D/2023/N°0016/MT/AGAC/DG du 02 juin 2023, portant approbation de la 4^{ème} édition de la procédure d'élaboration, d'amendement et de publication des règlements aéronautiques de Guinée (RAG) et documents associés ;
- Vu** les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1 : Est approuvée par la présente décision, la deuxième édition de la procédure de détermination des effectifs minimaux des inspecteurs chargés d'assurer les activités de supervision des services de navigation aérienne de la République de Guinée.

Article 2 : Cette procédure s'applique à l'ensemble des domaines de supervision des services de navigation aérienne, notamment :

- Gestion du Trafic aérien (ATM) ;
- Gestion de l'Information aéronautique (AIM) ;
- Cartes aéronautiques (MAP) ;

- Procédures pour les Services de la Navigation aérienne-Exploitation technique des Aéronefs (PANS-OPS) ;
- Recherches et Sauvetage (SAR) ;
- Communication, Navigation et Surveillance (CNS) ; et
- Assistance météorologique à la Navigation aérienne (MET).

Article 3 : Le Directeur de la Sécurité de la Navigation Aérienne et des aérodromes et le Directeur de l'Administration et du capital Humain sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente Décision.

Article 4 : La présente Décision qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, entre en vigueur à compter de sa date de signature sera publiée partout où besoin sera.

Conakry19 AVR. 2024.....



Sékou Oumar THIAM



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail - Justice - Solidarité

Ministère Chargé de l'Aviation Civile



PROCEDURE DE DETERMINATION DES EFFECTIFS MINIMAUX DES INSPECTEURS DES SERVICES DE NAVIGATION AERIENNE

AGAC/ANS/PROC 001

2ème Edition / Révision 01 / Date : 06 Mars 2024

N° de contrôle : 00



METHODE DE DETERMINATION DES EFFECTIFS MINIMAUX DES INSPECTEURS DES SERVICES DE NAVIGATION AERIENNE

AGAC/ANS/PROC 001

CHAPITRE 00

EDITION N° 02 06/03/2024

REVISION N° 01

Page 2 sur 5

CHAPITRE 00 : ADMINISTRATION DU DOCUMENT

0.1 TABLEAU DE VALIDATION

	Fonction	Nom et prénoms	Date	Signature
Rédaction	Sous-Directeur Sécurité de la Navigation Aérienne	KABA Oumar Fanta	07/03/24	
Vérification	Directeur de la Sécurité de la Navigation Aérienne et des Aéroports	OULARE Kalagban	11/03/24	
Contrôle Qualité	Sous-Directrice Qualité	SESSOU Jacqueline	15/03/24	
Approbation	Directeur Général	THIAM Sékou Oumar	19/03/24	





METHODE DE DETERMINATION DES EFFECTIFS MINIMAUX DES INSPECTEURS DES SERVICES DE NAVIGATION AERIENNE

AGAC/ANS/PROC 001

CHAPITRE 00

EDITION N° 02 06/03/2024

REVISION N° 01

Page 3 sur 5

0.2 LISTE DE DIFFUSION

Destinataire	N° de copie	Version
Sous-Direction Informatique	00	Papier ou électronique
Direction Générale de l'AGAC	01	Papier ou électronique
Direction de la Sécurité de la Navigation Aérienne et des Aéroports	02	Papier ou électronique
Sous-Direction Qualité	03	Papier ou électronique
Sous-Direction Sécurité de la Navigation Aérienne	04	Papier ou électronique
Direction de la Sécurité des Vols	05	Papier ou électronique
Direction de la Sûreté et Facilitation	06	Papier ou électronique
Direction du Transport Aérien	07	Papier ou électronique
Fournisseurs de services ANS	08	Papier ou Electronique



**METHODE DE DETERMINATION
DES EFFECTIFS MINIMAUX DES
INSPECTEURS DES SERVICES DE
NAVIGATION AERIENNE**

AGAC/ANS/PROC 001

CHAPITRE 00

EDITION N° 02 06/03/2024

REVISION N° 01

Page 4 sur 5

0.3 ENREGISTREMENT DES REVISIONS

RECAPUTILATIF DES REVISIONS					
Edition	Révision	Date de la révision	Par	Fonction	Nature de la révision
01	00	28/01/2020	Oumar Fanta KABA	CNA	Edition initiale
02	01	06/03/2024	Oumar Fanta KABA	SDSNA	Amendement du document

0.4 LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE

- La loi L/2018/048/AN du 15 mai 2018 portant Code de l'aviation civile de la République de Guinée ;
- Décret D/2017/048/PRG/SGG du 25 février 2017, portant Création, Attributions, Organisation et Fonctionnement de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile (AGAC) ;
- Décision D/2019/N°0015/MT/AGAC/DG du 15 mars 2019 portant approbation du manuel de l'inspecteur de sécurité de l'aviation civile- volume 0-généralité
- Décision 2020/00031bis/MT/AGAC/DG du 21 février 2020 portant approbation de la première édition du manuel de l'inspecteur des services de navigation aérienne
- Doc 9734 de l'OACI – Manuel de supervision de la sécurité, Part. A § 3.5 ;



METHODE DE DETERMINATION DES EFFECTIFS MINIMAUX DES INSPECTEURS DES SERVICES DE NAVIGATION AERIEENNE

AGAC/ANS/PROC 001

CHAPITRE 00

EDITION N° 02 06/03/2024

REVISION N° 01

Page 5 sur 5

0.5 TABLE DES MATIERES

	Page
CHAPITRE 00 : ADMINISTRATION DU DOCUMENT	2
0.1 TABLEAU DE VALIDATION	2
0.2 LISTE DE DIFFUSION	3
0.3 ENREGISTREMENT DES REVISIONS	4
0.4 LISTE DES DOCUMENTS DE REFERENCE	4
CHAPITRE 01 : GENERALITES	1
1.1 OBJET	1
1.2 DOMAINE D'APPLICATION	1
CHAPITRE 02 : DETERMINATION DES EFFECTIFS	1
2.1 METHODOLOGIE DE DETERMINATION DES EFFECTIFS	1
2.2 ESTIMATION DES CHARGES ET DES BESOINS EN EFFECTIFS	1
2.3 DETERMINATION DU NOMBRE MINIMAL D'INSPECTEURS REQUIS	3
ANNEXES :	1
ANNEXE 1 : Domaine ATS	2
ANNEXE 2 : Domaine AIS	4
ANNEXE 3 : Domaine MAP	5
ANNEXE 4 : Domaine PANS-OPS	7
ANNEXE 5 : Domaine CNS	9
ANNEXE 6 : Domaine MET	11
ANNEXE 7 : Domaine SAR	13
ANNEXE 8 : Tableau récapitulatif des effectifs minimums	15



METHODE DE DETERMINATION DES EFFECTIFS MINIMAUX DES INSPECTEURS DES SERVICES DE NAVIGATION AERIENNE

AGAC/ANS/PROC 001

CHAPITRE 01

EDITION N° 02 06/03/2024

REVISION N° 01

Page 1 sur 1

CHAPITRE 01 : GENERALITES

1.1 OBJET

La présente procédure a pour objet de déterminer l'effectif minimal des inspecteurs chargés d'assurer les activités de supervision des services de navigation aérienne de la République de Guinée.

La détermination de l'effectif minimal d'inspecteurs requis permet d'identifier les besoins en matière de personnel technique afin de définir et de mettre en œuvre un système de recrutement et de formation en mesure d'assurer la disponibilité du personnel compétent requis.

1.2 DOMAINE D'APPLICATION

Cette procédure s'applique à toutes les activités de supervision des services de navigation aérienne de la République de Guinée et concerne les domaines suivants :

- Service de la circulation aérienne (ATS) ;
- Service de l'information aéronautique (AIS) ;
- Cartes aéronautiques (MAP) ;
- Procédures pour les Services de la Navigation aérienne-Exploitation technique des Aéronefs (PANS-OPS) ;
- Recherches et Sauvetage (SAR) ;
- Communication, Navigation et Surveillance (CNS) ; et
- Assistance météorologique à la Navigation aérienne (MET).



METHODE DE DETERMINATION DES EFFECTIFS MINIMAUX DES INSPECTEURS DES SERVICES DE NAVIGATION AERIEENNE

AGAC/ANS/PROC 001

CHAPITRE 02

EDITION N° 02 06/03/2024

REVISION N° 01

Page 1 sur 3

CHAPITRE 02 : DETERMINATION DES EFFECTIFS

2.1 METHODOLOGIE DE DETERMINATION DES EFFECTIFS

La méthodologie utilisée pour la détermination du nombre minimal d'inspecteurs par domaine ANS, est fondée sur une approche analytique. Elle tient compte du volume d'activités et du nombre de jours ouvrés dans l'année à l'AGAC.

Le nombre de jours ouvrés est obtenu par le calcul suivant :

Libellé	Nombre des jours
Nombre des jours de l'année (NJA)	365
Nombre des jours généralement non ouvrés (NJNO) : = 02 jours par semaine (samedi et dimanche) sur un total de 52 semaines	$2 \times 52 = 104$
Nombre des jours de congé (NJC)	30
Nombre moyen des jours fériés (NJF)	12
Nombre de jours ouvrés par an (NJO) = NJA - NJNO - NJC - NJF	$365 - 104 - 30 - 12 = 219$

Le nombre de jours probables de travail pour un inspecteur des services de navigation aérienne est de 219 jours.

Un coefficient d'abattement de 5% (11 jours) est appliqué aux nombres de jours probables de travail pour tenir compte d'éventuelles absences pour maladies, événements familiaux et autres autorisations de vacances.

La Charge Totale de travail d'un Inspecteur des services de navigation aérienne par an est de $219 - (5\% \times 219) = 208$ jours.

Le potentiel individuel est $208 \text{ jours} \times 8 \text{ heures de travail/jour} = 1\,664$ heures de travail d'un inspecteur des services de navigation aérienne dans l'année.

2.2 ESTIMATION DES CHARGES ET DES BESOINS EN EFFECTIFS

Une étude fondée sur l'expérience et sur les documents d'orientation de l'OACI notamment Docs 8335, 9774, 9379, 9734, etc. a permis d'identifier et de regrouper les tâches de l'inspecteur des services de navigation aérienne.

Cette estimation des charges et des besoins en effectifs est spécifiquement limitée aux inspecteurs des services de navigation aérienne.



METHODE DE DETERMINATION DES EFFECTIFS MINIMAUX DES INSPECTEURS DES SERVICES DE NAVIGATION AERIENNE

AGAC/ANS/PROC 001

CHAPITRE 00

EDITION N° 02 06/03/2024

REVISION N° 01

Page 2 sur 3

Les données considérées sont celles recueillies sur site. Certains paramètres manquants et nécessaires au calcul ont été évalués par analogie avec ceux des organismes de même envergure de la sous-région.

La méthode analytique utilisée considère des valeurs moyennes de charges unitaires. Il reste évident que d'une opération à une autre les temps réellement passés sur chaque opération particulière varient dans une large mesure, mais considérés sur la période d'une année, les standards de charge utilisés restent relativement corrects.

Le calcul des besoins en effectif est normalement effectué chaque année par le responsable chargé de la supervision des services de navigation aérienne lors de l'établissement des prévisions budgétaires, pour tenir compte de l'évolution du contexte et des prévisions de charges. A cette occasion les standards et paramètres de calcul sont actualisés pour tenir compte du réalisé de l'année écoulée.

Les charges considérées pour chaque domaine ANS ne sont pas systématiquement calculées sur ce qui est actuellement fait au niveau de l'Autorité Guinéenne de l'Aviation Civile, mais plutôt sur le minimum qui doit se faire.

Enfin, l'évaluation ne tient pas compte de la pluridisciplinarité des inspecteurs ANS, qui est un atout considérable pour la flexibilité.

Dans l'évaluation, certaines charges sont les mêmes pour tous les domaines ANS. Parmi ces dernières, on compte les charges fixes telles que le suivi de l'évolution de la réglementation internationale et régionale et la mise à jour des règlements nationaux ainsi que les tâches administratives (traitement des courriers administratifs, réunions etc..).

Les tâches répertoriées pour l'évaluation des charges sont listées ci-dessous par domaine ANS. Ces listes ne sont pas exhaustives mais regroupent l'essentiel des activités appropriées au contexte :

- l'élaboration et la mise à jour de la réglementation, des manuels et des procédures ;
- la validation des manuels des exploitants et des fournisseurs de services ;
- la surveillance continue (les inspections, audits et enquêtes) ;
- la formation de l'inspecteur ;
- les réunions, ateliers et séminaires ;
- les charges fixes (tâches administratives notamment traitement courriers, productions de rapports, demande d'approbation, notes ministérielles, etc..).



METHODE DE DETERMINATION DES EFFECTIFS MINIMAUX DES INSPECTEURS DES SERVICES DE NAVIGATION AERIEENNE

AGAC/ANS/PROC 001

CHAPITRE 00

EDITION N° 02 06/03/2024

REVISION N° 01

Page 3 sur 3

2.3 DETERMINATION DU NOMBRE MINIMAL D'INSPECTEURS REQUIS

Pour chaque domaine ANS on détermine la Charge Totale annuelle correspondant au volume d'activités selon la méthode d'estimation des charges et des besoins en effectifs techniques décrite au paragraphe 2.2.

Le besoin en effectif pour chaque domaine ANS est par la suite obtenu par le quotient du rapport de la Charge Totale annuelle du domaine sur le potentiel individuel déterminé au paragraphe 2.1 :

$$\text{Effectif minimum} = \frac{\text{Charge Totale}}{\text{Potentiel Individuel}}$$

Les tableaux en annexe donnent l'effectif minimal en inspecteurs pour chaque domaine ANS.



METHODE DE DETERMINATION DES EFFECTIFS MINIMAUX DES INSPECTEURS DES SERVICES DE NAVIGATION AERIENNE

AGAC/ANS/PROC 001

ANNEXES

EDITION N° 02 06/03/2024

REVISION N° 01

Page 1 sur 16

ANNEXES :

- ANNEXE 1 : Domaine ATS ;
- ANNEXE 2 : Domaine AIS ;
- ANNEXE 3 : Domaine MAP ;
- ANNEXE 4 : Domaine PANS-OPS ;
- ANNEXE 5 : Domaine CNS ;
- ANNEXE 6 : Domaine MET ;
- ANNEXE 7 : Domaine SAR) ;
- ANNEXE 8 : Tableau récapitulatif des effectifs minimums.



METHODE DE DETERMINATION DES EFFECTIFS MINIMAUX DES INSPECTEURS DES SERVICES DE NAVIGATION AERIEENNE

AGAC/ANS/PROC 001

CHAPITRE 00

EDITION N° 02 06/03/2024

REVISION N° 01

Page 2 sur 16

ANNEXE 1 : Domaine ATS

TACHES A EFFECTUER		Charge unitaire (H)	Occurrence/An	Charge/An (H)
Préparation et suivi des Audits	Audit OACI : traitement des PQs liées à l'ATS dans le cadre des audits USOAP de la CMA	1	37	37
Elaboration et mise à jour de la réglementation, des manuels et des procédures	Elaboration, revue et amendements des RAG 02, 05, 11 et RTAG PANS-ATS	32	4	128
	Participation aux travaux de la commission d'amendement des RAG, manuels et procédures.	20	5	100
	Etudes et réponses aux propositions d'amendements des annexes 2, 5 et 11, et des docs OACI relatifs à l'ATS (PANS-ATM...)	30	4	120
	Notification des différences entre le RAG 02 et l'annexe 02, le RAG 05 et l'annexe 5, le RAG 11 et l'annexe 11 et le RTAG PANS-ATM et le PANS-ATM à l'OACI, publication et suivi dans l'AIP	30	4	120
	Elaboration, revue et amendements des manuels et procédures ATS	20	5	100
	Elaboration, mise en œuvre et suivi des plans nationaux relatifs à l'ATS	10	1	10
	Validation des manuels des exploitants et des fournisseurs de services	Etudes et approbation/acceptation des manuels et procédures relatifs à l'ATS soumis par les fournisseurs de services du trafic aérien	20	3
Délivrance des certificats, licences, agréments, etc...	Coordination avec le service licence sur les dossiers des contrôleurs aériens (Approbation programmes de formation, Agrément centres de formations, définition critères, attribution des licences)	10	3	30
Surveillance continue (inspections, audits, enquêtes) et homologation/certification	Inspections, audits et enquêtes périodiques des unités ATS de l'aéroport de Conakry	10	1	10
	Inspection ATS des aérodromes principaux (Kankan, Labé, Nzérékoré, Siguiri...)	2	10	20
	Inspections, audits et enquêtes périodiques des unités ATS de la FIR de ROBERTS	10	1	10
	Inspections inopinées	2	4	8
	Gestion des changements ATS (Analyse, approbation des études de sécurité relatifs aux changements dans le domaine ATS soumis par l'exploitation, inspections de vérification)	5	4	20
	Tâches ATS liées à la certification des Aéroports	12	1	12
	Rapports Inspections	8	10	80
	Suivi des actions post inspections	40	3	120
	Formation sur site de l'Inspecteur	Formation de l'inspecteur ATS	40	3
Charges fixes (tâches administratives notamment traitement courriers,	Courriers	2	40	80
	Traitements des événements de sécurité ATS	10	4	40



METHODE DE DETERMINATION DES EFFECTIFS MINIMAUX DES INSPECTEURS DES SERVICES DE NAVIGATION AERIEENNE

AGAC/ANS/PROC 001

CHAPITRE 00

EDITION N° 02 06/03/2024

REVISION N° 01

Page 3 sur 16

TACHES A EFFECTUER		Charge unitaire (H)	Occurrence/An	Charge/An (H)
productions de rapports, demande d'approbation, notes ministérielles, encadrement, etc...).	Préparation textes (décrets, arrêtés, décisions, circulaires,...)	4	10	40
	Rapports réunions internes, missions, formation etc.	4	10	40
Réunions, ateliers, séminaires et formations hors site	Participation aux réunions nationales, régionales et internationales, ateliers, conférences, et suivi des recommandations issues de ces réunions	40	5	200
	Coordination avec les services Opérations et Navigabilité concernant les questions relatives au RVSM, à la PBN, etc...	2	3	6
CHARGE TOTALE INSPECTEURS ATS				1511

La charge totale étant de **1511 heures par an** et le potentiel individuel moyen par inspecteur de **1664 heures**, ce qui correspond à un effectif minimum de :

$$(1511/1664) = 0.908 \text{ inspecteur ATS}$$



**METHODE DE DETERMINATION
DES EFFECTIFS MINIMAUX DES
INSPECTEURS DES SERVICES DE
NAVIGATION AERIEENNE**

AGAC/ANS/PROC 001

CHAPITRE 00

EDITION N° 02 06/03/2024

REVISION N° 01

Page 4 sur 16

ANNEXE 2 : Domaine AIS

TACHES A EFFECTUER		Charge unitaire (H)	Occurrence/An	Charge/An (H)
Préparation et suivi des Audits	Audit OACI : traitement des PQ liées à l'AIS dans le cadre des audits USOAP de la CMA	1	12	12
Elaboration et mise à jour de la réglementation, des manuels et des procédures	Elaboration, revue et amendements du RAG 15, RTAG PANS-AIM	32	2	64
	Participation aux travaux de la commission d'amendement des RAG, manuels et procédures.	20	3	60
	Etudes et réponses aux propositions d'amendements de l'annexe 15 et des docs OACI relatifs aux AIS	30	2	60
	Notification des différences entre le RAG 15 et l'annexe 15 et le RTAG PANS-AIM et le PANS-AIM à l'OACI, publication et suivi dans l'AIP	30	2	60
	Elaboration, revue et amendements des manuels et procédures AIS	20	3	60
	Elaboration, mise en œuvre et suivi des plans nationaux relatifs à l'AIS	10	1	10
	Validation des manuels des exploitants et des fournisseurs de services	Etudes et approbation/acceptation des manuels et procédures relatifs à l'AIS soumis par les fournisseurs de services AIS	20	3
Surveillance continue (inspections, audits, enquêtes) et homologation/certification	Inspections, audits et enquêtes périodiques AIS ANA (OPS AIS, Procédures et Qualification AIS)	10	1	10
	Inspections, audits et enquêtes périodiques AIS FIR de ROBERTS (Unité AIS et unité BNI)	10	1	10
	Supervision des informations aéronautiques publiées dans la Partie Guinée de l'AIP/FIR de ROBERTS.	4	12	48
	Inspections inopinées	2	4	8
	Tâches AIS liées à la certification des Aéroports	12	1	12
	Rapports Inspections	8	8	64
	Suivi des actions post inspections	20	3	60
Formation de l'inspecteur	Formation de l'inspecteur AIS	40	3	120
Charges fixes (tâches administratives notamment traitement courriers, encadrement, productions de rapports, demande d'approbation, notes ministérielles, etc...).	Courriers	2	30	60
	Traitements des événements de sécurité AIS	10	2	20
	Préparation textes (décrets, arrêtés, décisions, circulaires...)	4	6	24
	Rapports réunions internes, missions, formation etc.	8	5	40
Réunions, ateliers, séminaires, etc. »	Participation aux réunions nationales, régionales et internationales, ateliers, conférences, et suivi des recommandations issues de ces réunions	40	5	200
CHARGE TOTALE INSPECTEURS AIS				1062

La charge totale étant de **1062 heures** et le potentiel individuel moyen par inspecteur de **1664 heures**, ce qui correspond à un effectif minimum de :

$$(1062/1664) = 0.638 \text{ inspecteur AIS}$$



METHODE DE DETERMINATION DES EFFECTIFS MINIMAUX DES INSPECTEURS DES SERVICES DE NAVIGATION AERIENNE

AGAC/ANS/PROC 001

CHAPITRE 00

EDITION N° 02 06/03/2024

REVISION N° 01

Page 5 sur 16

ANNEXE 3 : Domaine MAP

TACHES A EFFECTUER		Charge unitaire (H)	Occurrence/An	Charge/An (H)
Préparation et suivi des Audits	Audit OACI : traitement des PQs liées aux cartes aéronautiques dans le cadre des audits USOAP de la CMA	1	3	3
Elaboration et mise à jour de la réglementation, des manuels et des procédures	Elaboration, revue et amendements du RAG 04	32	1	32
	Participation aux travaux de la commission d'amendement des RAG, manuels et procédures.	20	3	60
	Etudes et réponses aux propositions d'amendements de l'annexe 4 et des docs OACI relatifs aux MAP	30	1	30
	Notification des différences entre le RAG 04 et l'annexe 04 à l'OACI, publication et suivi dans l'AIP	30	1	30
	Elaboration, revue et amendements des manuels et procédures MAP	20	3	60
Validation des manuels des exploitants et des fournisseurs de services	Etudes et approbation/acceptation des manuels et procédures relatifs aux MAP soumis par le fournisseur de services MAP	20	3	60
	Approbation des nouvelles cartes aéronautiques	20	1	20
	Approbation relative à la modification importante de cartes publiées	20	1	20
Surveillance continue (inspections, audits, enquêtes) et homologation/certification	Inspection du Bureau PANS-OPS de l'ASECNA	40	1	40
	Inspections, audits et enquêtes périodiques des cartes aéronautiques Aéroport de Conakry-GBESSIA	10	1	10
	Inspections, audits et enquêtes périodiques des cartes aéronautiques des autres aérodromes (Kankan, Labé, Nzérékoré, Siguiré...)	10	1	10
	Rapports Inspections	8	5	40
	Suivi des actions post inspections	40	5	200
Formation de l'inspecteur	Formation de l'inspecteur MAP	40	3	120
Charges fixes (tâches administratives notamment traitement courriers, productions de rapports, demande d'approbation, notes	Courriers	2	10	20
	Préparation textes (décrets, arrêtés, décisions, circulaires,...)	4	5	20
	Rapports réunions internes, missions, formation etc.	8	5	40



METHODE DE DETERMINATION DES EFFECTIFS MINIMAUX DES INSPECTEURS DES SERVICES DE NAVIGATION AERIENNE

AGAC/ANS/PROC 001

CHAPITRE 00

EDITION N° 02 06/03/2024

REVISION N° 01

Page 6 sur 16

TACHES A EFFECTUER		Charge unitaire (H)	Occurrence/An	Charge/An (H)
ministérielles, encadrement, etc...).	Participation aux réunions nationales, régionales et internationales, ateliers, conférences, et suivi des recommandations issues de ces réunions	40	3	120
CHARGE TOTALE INSPECTEURS MAP				935

La charge totale étant de **935 heures** et le potentiel individuel moyen par inspecteur de **1664 heures**, ce qui correspond à un effectif minimum de :

$$(935/1664) = 0.561 \text{ inspecteur MAP}$$



METHODE DE DETERMINATION DES EFFECTIFS MINIMAUX DES INSPECTEURS DES SERVICES DE NAVIGATION AERIEENNE

AGAC/ANS/PROC 001

CHAPITRE 00

EDITION N° 02 06/03/2024

REVISION N° 01

Page 7 sur 16

ANNEXE 4 : Domaine PANS-OPS

TACHES A EFFECTUER		Charge unitaire (H)	Occurrence /An	Charge/An (H)
Préparation et suivi des Audits	Audit OACI : traitement des PQs liées aux PANS-OPS dans le cadre des audits USOAP de la CMA	1	14	14
Elaboration et mise à jour de la réglementation, des manuels et des procédures	Elaboration, revue et amendements d'une réglementation de base nationale pour la conception des Procédures de vol	32	1	32
	Etudes et réponses aux propositions d'amendements des docs OACI relatifs aux PANS-OPS	20	1	20
	Notification des différences entre le doc 8168 et la réglementation nationale relative aux PANS-OPS à l'OACI, publication et suivi dans l'AIP	30	1	30
	Participation aux travaux de la commission d'amendement des RAG, manuels et procédures.	20	3	60
	Elaboration, mise en œuvre et suivi des plans nationaux relatifs aux PANS-OPS	10	1	10
Validation des manuels des exploitants et des fournisseurs de services	Elaboration, revue et amendements des manuels et procédures PANS-OPS	20	3	60
	Etudes et approbation/acceptation des manuels et procédures relatifs aux PANS-OPS soumis par les fournisseurs de services PANS-OPS	20	3	60
	Approbation des nouvelles procédures de vol (Analyse de la configuration des trajectoires de vol, Etudes de sécurité, Rapport technique pour la conception, Résultats des tests en vol, etc.)	20	1	20
	Approbation des modifications importantes des procédures de vol publiées	20	1	20
Surveillance continue (inspections, audits, enquêtes) et homologation/certification	Inspection du Bureau PANS-OPS de l'ASECNA	40	1	40
	Rapports Inspections	8	5	40
	Suivi des actions post inspections	40	5	200
Formation de l'inspecteur	Formation de l'inspecteur PANS-OPS	40	3	120
Charges fixes (tâches administratives notamment traitement courriers, productions de rapports, demande d'approbation, notes ministérielles, encadrement, etc...).	Courriers	2	5	10
	Préparation textes (décrets, arrêtés, décisions, circulaires,...)	4	3	12
	Rapports réunions internes, missions, formation etc.	8	5	40
Réunions, ateliers et séminaires	Participation aux réunions nationales, régionales et internationales, ateliers,	40	3	120



METHODE DE DETERMINATION DES EFFECTIFS MINIMAUX DES INSPECTEURS DES SERVICES DE NAVIGATION AERIEENNE

AGAC/ANS/PROC 001

CHAPITRE 00

EDITION N° 02 06/03/2024

REVISION N° 01

Page 8 sur 16

TACHES A EFFECTUER	Charge unitaire (H)	Occurrence /An	Charge/An (H)
conférences, et suivi des recommandations issues de ces réunions			
CHARGE TOTALE INSPECTEURS PANS-OPS			908

La charge totale étant de **908 heures** et le potentiel individuel moyen par inspecteur de **1664 heures**, ce qui correspond à un effectif minimum de :

$$(908/1664) = 0.545 \text{ inspecteur PANS-OPS}$$



METHODE DE DETERMINATION DES EFFECTIFS MINIMAUX DES INSPECTEURS DES SERVICES DE NAVIGATION AERIENNE

AGAC/ANS/PROC 001

CHAPITRE 00

EDITION N° 02 06/03/2024

REVISION N° 01

Page 9 sur 16

ANNEXE 5 : Domaine CNS

TACHES A EFFECTUER		Charge unitaire (H)	Occurrence/An	Charge/An (H)
Préparation et suivi des Audits	Audit OACI : traitement des PQs liées CNS dans le cadre des audits USOAP de la CMA	1	9	9
Elaboration et mise à jour de la réglementation, des manuels et des procédures	Elaboration, revue et amendements des 6 volumes du RAG 10 et RTAG NAVAID	32	7	224
	Participation aux travaux de la commission d'amendement des RAG, manuels et procédures.	20	10	200
	Etudes et réponses aux propositions d'amendements de l'annexe 10 et des docs OACI relatifs aux CNS	20	7	140
	Notification des différences entre le RAG 10 et l'annexe 10 (6 volumes) à l'OACI, publication et suivi dans l'AIP	30	7	210
	Elaboration, revue et amendements des manuels et procédures CNS	20	5	100
	Elaboration, mise en œuvre et suivi des plans nationaux relatifs aux CNS	10	1	10
	Validation des manuels des exploitants et des fournisseurs de services	Etudes et approbation/acceptation des manuels et procédures relatifs aux CNS soumis par les fournisseurs de services CNS	20	3
Surveillance continue (inspections, audits, enquêtes) et homologation/certification	Inspection des unités CNS de l'ANA de l'aéroport de Conakry-GBESSIA	10	1	10
	Inspection CNS des aéroports principaux	2	10	20
	Inspections inopinées	2	4	8
	Gestion des changements CNS (Analyse, approbation des études de sécurité relatifs aux changements dans le domaine CNS soumis par l'exploitation, inspections de vérification)	5	4	20
	Tâches CNS liées à la certification des Aéroports	12	1	12
	Rapports Inspections	8	5	40
	Suivi des actions post inspections	40	3	120
Formation de l'Inspecteur	Formation de l'inspecteur CNS	40	3	120
Charges fixes (tâches administratives notamment traitement courriers, productions de rapports, demande d'approbation, notes ministérielles, encadrement, etc...).	Courriers	2	30	60
	Préparation textes (décrets, arrêtés, décisions, circulaires,...)	4	10	40
	Rapports réunions internes, missions, formation etc.	8	5	40



METHODE DE DETERMINATION DES EFFECTIFS MINIMAUX DES INSPECTEURS DES SERVICES DE NAVIGATION AERIEENNE

AGAC/ANS/PROC 001

CHAPITRE 00

EDITION N° 02 06/03/2024

REVISION N° 01

Page 10 sur 16

TACHES A EFFECTUER		Charge unitaire (H)	Occurrence/An	Charge/An (H)
Réunions, ateliers et séminaires	Participation aux réunions nationales, régionales et internationales, ateliers, conférences, et suivi des recommandations issues de ces réunions	8	5	40
	Coordination avec les services Opérations et Navigabilité concernant les questions relatives au contrôle en vol, à la PBN, etc...	10	1	10
CHARGE TOTALE INSPECTEURS CNS				1493

La charge totale étant de **1493 heures** et le potentiel individuel moyen par inspecteur de **1664 heures**, ce qui correspond à un effectif minimum de :

$$(1493 / 1664) = 0.897 \text{ inspecteur CNS}$$



METHODE DE DETERMINATION DES EFFECTIFS MINIMAUX DES INSPECTEURS DES SERVICES DE NAVIGATION AERIENNE

AGAC/ANS/PROC 001

CHAPITRE 00 EDITION N° 02 06/03/2024
REVISION N° 01

Page 11 sur 16

ANNEXE 6 : Domaine MET

TACHES A EFFECTUER		Charge Unitaire (H)	Occurrence (H)	Charge/An (H)
Préparation et suivi des Audits	Audit OACI : traitement des PQs liées à MET dans le cadre des audits USOAP de la CMA	1	17	17
Elaboration et mise à jour de la réglementation, des manuels et des procédures	Elaboration, revue et amendements du RAG 3	32	1	32
	Participation aux travaux de la commission d'amendement des RAG, manuels et procédures.	20	3	60
	Etudes et réponses aux propositions d'amendements de l'annexe 3 et des docs OACI relatifs l'assistance MET	20	3	60
	Notification des différences entre le RAG 3, et l'annexe 3 à l'OACI, publication et suivi dans l'AIP	30	1	30
	Elaboration, revue et amendements des manuels et procédures MET	20	5	100
	Elaboration, mise en œuvre et suivi des plans nationaux relatifs à l'assistance MET	10	1	10
Validation des manuels des exploitants et des fournisseurs de services	Etudes et approbation/acceptation des manuels et procédures relatifs à MET soumis par les exploitants	20	3	60
Délivrance des certificats, licences, agréments, etc...	Coordination avec le service licence concernant l'agrément des écoles de formation MET	10	1	10
Surveillance continue (inspections, audits, enquêtes) et certification	Inspections, audits et enquêtes périodiques du CVM de la FIR de ROBERTS	10	1	10
	Inspections, audits, enquêtes périodiques des centres météorologiques d'aérodrome (CMA) et des stations météorologiques d'aérodrome (SMA)	2	10	20
	Inspections inopinées	2	4	8
	Inspection validation site pour création d'un aérodrome	24	1	24
	Rapports inspections aérodromes	8	5	40
	Suivi des actions post inspections	40	5	200
Formation de l'inspecteur	Formation de l'inspecteur MET	40	3	120
Charges fixes (tâches administratives notamment traitement courriers, productions de rapports, demande d'approbation, notes ministérielles, encadrement, etc...).	Courriers	2	30	60
	Traitements des évènements de sécurité MET	10	3	30
	Préparation textes (décrets, arrêtés, décisions, circulaires,...)	4	5	20
	Rapports réunions internes, missions, formation etc.	8	5	40



METHODE DE DETERMINATION DES EFFECTIFS MINIMAUX DES INSPECTEURS DES SERVICES DE NAVIGATION AERIENNE

AGAC/ANS/PROC 001

CHAPITRE 00

EDITION N° 02 06/03/2024

REVISION N° 01

Page 12 sur 16

TACHES A EFFECTUER		Charge Unitaire (H)	Occurrence (H)	Charge/An (H)
Réunions, ateliers et séminaires	Participation aux réunions nationales, régionales et internationales, ateliers, conférences, et suivi des recommandations issues de ces réunions	8	5	40
CHARGE TOTALE INSPECTEURS MET				991

La charge totale étant de **991 heures** et le potentiel individuel moyen par inspecteur de **1664 heures**, ce qui correspond à un effectif minimum de :

$$(991/1664) = 0.595 \text{ inspecteur MET}$$



METHODE DE DETERMINATION DES EFFECTIFS MINIMAUX DES INSPECTEURS DES SERVICES DE NAVIGATION AERIEENNE

AGAC/ANS/PROC 001

CHAPITRE 00

EDITION N° 02 06/03/2024

REVISION N° 01

Page 13 sur 16

ANNEXE 7 : Domaine SAR

TACHES A EFFECTUER		Charge unitaire (H)	Occurrence/An	Charge/An (H)
Préparation et suivi des Audits	Audit OACI : traitement des PQs liées à l'ATS dans le cadre des audits USOAP de la CMA	1	16	16
Elaboration et mise à jour de la réglementation, des manuels et des procédures	Elaboration, revue et amendements du RAG 12	32	1	32
	Participation aux travaux de la commission d'amendement des RAG, manuels et procédures.	20	2	40
	Etudes et réponses aux propositions d'amendements de l'annexe 12 et des docs OACI relatifs au SAR	20	2	40
	Notification des différences entre les RAG 12 et l'annexe 12 à l'OACI, publication et suivi dans l'AIP	30	1	30
	Elaboration, revue et amendements des manuels et procédures SAR	20	3	60
	Elaboration, mise en œuvre et suivi des plans nationaux relatifs à la SAR	10	1	10
Validation des manuels des exploitants et des fournisseurs de services	Etudes et approbation/acceptation des manuels et procédures relatifs à la SAR soumis par le CCS	20	2	40
Surveillance continue (inspections, audits, enquêtes) et certification	Inspection SAR	10	1	10
	Inspections inopinées	4	2	8
	Rapports Inspections	8	3	24
	Suivi des actions post inspections	40	3	120
Formation de l'Inspecteur	Formation de l'inspecteur SAR	40	3	120
Charges fixes (tâches administratives notamment traitement courriers, encadrement, etc.	Courriers	2	20	40
	Préparation textes (décrets, arrêtés, décisions, circulaires, accords...)	4	5	20
	Rapports réunions internes, missions, formation etc.	8	5	40
Réunions, ateliers et séminaires	Participation aux réunions nationales, régionales et internationales, ateliers, conférences, et suivi des recommandations issues de ces réunions	8	3	24
	Préparation et exécution des exercices SAR	8	2	16
CHARGE TOTALE INSPECTEURS SAR				690



**METHODE DE DETERMINATION
DES EFFECTIFS MINIMAUX DES
INSPECTEURS DES SERVICES DE
NAVIGATION AERIEENNE**

AGAC/ANS/PROC 001

CHAPITRE 00

EDITION N° 02 06/03/2024

REVISION N° 01

Page 14 sur 16

La charge totale étant de **690 heures** et le potentiel individuel moyen par inspecteur de **1664 heures**, ce qui correspond à un effectif minimum de :

$$(690/1664) = 0.414 \text{ inspecteur SAR}$$



METHODE DE DETERMINATION DES EFFECTIFS MINIMAUX DES INSPECTEURS DES SERVICES DE NAVIGATION AERIEENNE

AGAC/ANS/PROC 001

CHAPITRE 00

EDITION N° 02 06/03/2024

REVISION N° 01

Page 15 sur 16

ANNEXE 8 : Tableau récapitulatif des effectifs minimums

Domaine	Charge Totale (Heures)	Charge Totale / Potentiel individuel moyen par Inspecteur	Effectifs Minimum requis (Inspecteurs)	Effectifs Actuels (Inspecteurs)	Ecart
ATS	1511	0.908	1	1	0
AIS	1062	0.638	1	1	0
MAP	935	0.561	1	0	-1
PANS-OPS	908	0.545	1	0	-1
CNS	1493	0.897	1	1	0
MET	991	0.595	1	1	0
SAR	690	0.414	1	0	-1
TOTAL			7	4	-3

En analysant le tableau ci-dessus, l'AGAC a besoin d'un minimum de sept (7) inspecteurs pour effectuer ses tâches de supervision dans le domaine ANS. Pour le moment, le domaine ANS ne dispose que de quatre (4) potentiels inspecteurs dont deux (2) inspecteurs titulaires AIS et CNS et deux (2) stagiaires ATS et MET.

Au regard des charges des inspecteurs ATS, AIS, MAP, PANS-OPS, CNS et SAR et compte tenu de la pluridisciplinarité dans les tâches à exécuter et du niveau actuel des activités aéronautiques en Guinée, l'inspecteur AIS, cartographe de formation pourrait couvrir le sous-domaine MAP tandis qu'on pourrait former l'inspecteur stagiaire ATS pour couvrir les sous-domaines ATS et PANS-OPS et l'inspecteur stagiaire MET pour les sous-domaines MET et SAR.

Dans ce cas, le tableau récapitulatif des effectifs minimum des inspecteurs ANS se présentera comme suit :



**METHODE DE DETERMINATION
DES EFFECTIFS MINIMAUX DES
INSPECTEURS DES SERVICES DE
NAVIGATION AERIEENNE**

AGAC/ANS/PROC 001

CHAPITRE 00

EDITION N° 02 06/03/2024

REVISION N° 01

Page 16 sur 16

Domaine	Charge Totale (Heures)	Charge Totale / Potentiel individuel moyen par Inspecteur	Effectifs Minimum requis (Inspecteurs)	Effectifs Actuels (Inspecteurs)	Ecart
ATS+PANS-OPS	1511+908= 2419	0.908+0.545=1.453	1	1	0
AIS+MAP	1062+935= 1997	0.638+0.561= 1.199	1	1	0
CNS	1493	0.897	1	1	0
MET+SAR	991+690= 1681	0.595+0.414= 1.009	1	1	0
TOTAL			4	4	0

Au regard de ce tableau, le domaine ANS a besoin d'un effectif minimum de quatre (4) inspecteurs pour ses tâches de supervisions donc suffisant pour le moment. Cependant, si on tient compte de l'indisponibilité d'un inspecteur à son poste (maladie, démission, retraite...), l'AGAC devra penser à doubler l'effectif des inspecteurs actuels qui pourrait évoluer vers un effectif minimum de 08 inspecteurs.

Domaine	Charge Totale (Heures)	Charge Totale / Potentiel individuel moyen par Inspecteur	Effectifs Minimum requis (Inspecteurs)	Effectifs Actuels (Inspecteurs)	Ecart
ATS+PANS-OPS	1511+908= 2419	0.908+0.545=1.453	2	1	-1
AIS+MAP	1062+935= 1997	0.638+0.561= 1.199	2	1	-1
CNS	1493	0.897	2	1	-1
MET+SAR	991+690= 1681	0.595+0.414= 1.009	2	1	-1
TOTAL			8	4	-4

Vu cet état de fait, il y a lieu de mettre en place un plan d'action pour résorber ce déficit en effectif.